

FONCIERMAISONROUGE 17102018 106

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 10 Octobre	L'an 2018, Le 17 octobre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Foncier - Maison Rouge	<p>Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Jean-Michel BORGEL, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Sophie OMONT, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD.</p> <p>Excusés et représentés par pouvoir : Madame Catherine GASCOIN pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Monsieur Claude RIOND pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Anne-Sophie BOUE-PIZZALE pouvoir donné à Madame Marie GUILLON, Madame Monique PERRIER pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel BORGEL, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE</p> <p>Absents : Monsieur Bertrand DELACHENAL, Monsieur Éric CHALANT, Madame Annie JAUFFRET</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monsieur Jean-Michel BORGEL sont nommés secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents</p>

Depuis 2016, la commune étudie la possibilité de vente de ce bâtiment avec l'avis de France Domaine. L'évaluation faite de cet immeuble libre d'occupation s'élève à 702 500€ dont 569 000€ pour les seuls appartements. Un achat en bloc peut permettre un abattement de 15%.

La Commune a contacté depuis 2016 : 4 organismes publics (2 ont proposé à la démolition pure et simple car la réhabilitation correspondrait à des travaux énormes) et avait été contactée par 3 porteurs privés.

Le projet qui doit être retenu, doit répondre précisément à une attente pour notre population tout en restant dans la fourchette de France Domaine : le bâtiment sera isolé, restauré aux normes en vigueur et équipé d'un ascenseur pour desservir l'ensemble des appartements qui disposent en outre, d'une terrasse individuelle en partie sud.

Cette réhabilitation permettra de disposer d'appartements type standing et pourra permettre à nos anciens de rester sur notre commune.

Le prix de vente devra être cohérent avec l'estimation réalisée par France Domaine.

C'est ainsi que par décision en date du 19 octobre 2017, le conseil municipal, à LA MAJORITE , a décidé :

- de statuer sur le principe de la cession de ce tènement, situé pour partie sur la parcelle cadastrée Section E n° 2016, d'une superficie globale de 3852 m², au prix de 700.000,00 €
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes en vue de la régularisation de ladite cession, y compris les documents relatifs à la division de la parcelle, à sa mise en volume et à l'acte notarié en découlant.

L'acquéreur qui avait formulé l'offre la plus intéressante à hauteur de 700.000,00 € s'est rétracté, en septembre 2018, avant la signature du compromis de vente.

Aussi dans l'objectif de poursuivre la vente de ce tènement, il vous est proposé de :

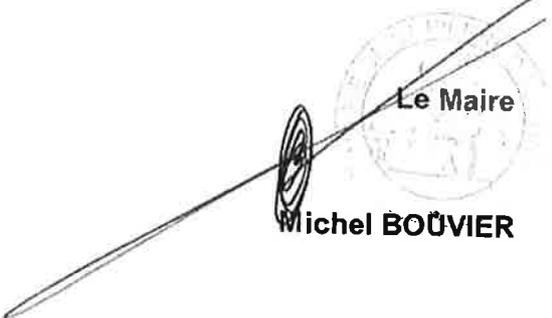
- procéder à une publicité nationale via les sites spécialisés pour les ventes des collectivités à savoir WEBENCHERESIMMO ou AGORASTORE rubrique immobilier.

Le Conseil municipal, LA MAJORITE (6 CONTRE) PPROUVE le fait de procéder à une publicité nationale via les sites spécialisés pour les ventes des collectivités à savoir WEBENCHERESIMMO ou AGORASTORE rubrique immobilier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*


Le Maire
Michel BOUVIER

FONCIERESPATDONATIONCEN 17102018 107	2018
--------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 10 Octobre	L'an 2018, Le 17 octobre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Foncier – Espaces naturels : donation au profit du fonds de dotation des conservatoires des espaces naturels	<p>Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Jean-Michel BORGEL, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Sophie OMONT, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD.</p> <p>Excusés et représentés par pouvoir : Madame Catherine GASCOIN pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Monsieur Claude RIOND pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Anne-Sophie BOUE-PIZZALE pouvoir donné à Madame Marie GUILLON, Madame Monique PERRIER pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel BORGEL, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE</p> <p>Absents : Monsieur Bertrand DELACHENAL, Monsieur Éric CHALANT, Madame Annie JAUFFRET</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monsieur Jean-Michel BORGEL sont nommés secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents</p>

Suite à une entrevue en date du 11 juin 2018, le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CEN) a fait part de son intérêt pour les parcelles cadastrées section ZL n°20, 22 et 23 situées au lieu-dit « La Paillarde ». Il s'agit des terrains en limite de la voie SNCF Chambéry Modane

Ces parcelles, surlignées sur l'extrait cartographique ci-après, font partie :
- du site Natura 2000 « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère » inscrit sur la liste des sites d'intérêt communautaire depuis 2002 et désigné zone

spéciale de conservation par arrêté ministériel du 13 janvier 2017 avec 6 habitats naturels et 10 espèces d'intérêt communautaire ;
- du périmètre de l'arrêté préfectoral de biotope de La Bialle et des Bassins Mollards du 11 janvier 1966 modifié.

Le CEN, animateur de ce site Natura 2000, est en cours de rédaction du plan de gestion des marais de La Bialle et s'intéresse plus particulièrement à ces parcelles pour la richesse de leur biodiversité faunistique et floristique et pour leurs fonctions écologiques.

Pour précision :

- **parcelle ZL 22 / 4ha31a10ca / louée,**

Cette parcelle est avant tout aquatique, l'objet de sa location sous le régime des communaux est l'exploitation du bois, mais celui-ci ne forme qu'une lisière très peu voire non valorisable.

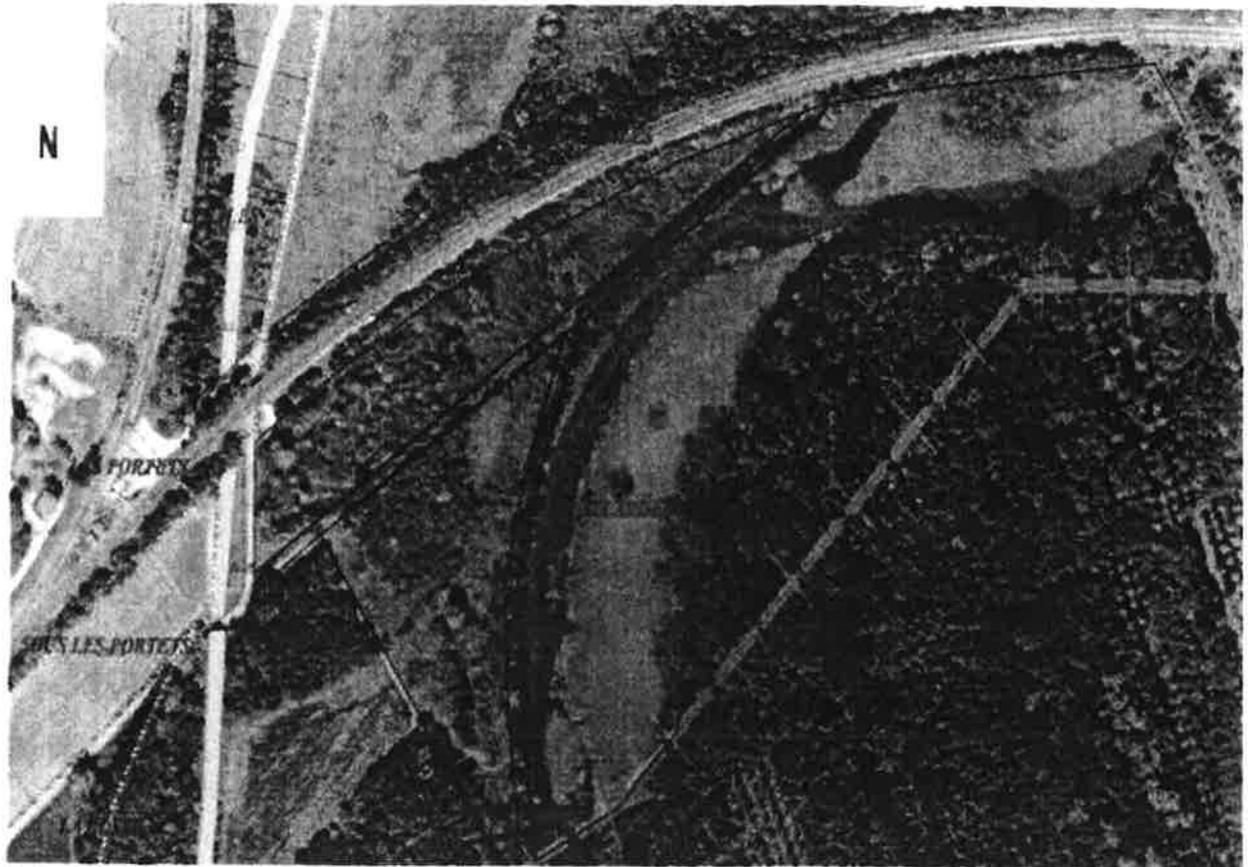
- **parcelle ZL 20 / 1ha30a10ca**

Cette parcelle présente un boisement humide (aulnaie-frênaie) et une cladiaie. L'objectif serait de conserver le boisement sur le long terme et maintenir la cladiaie.

- **parcelle ZL 23 / 1ha37a70ca**

Cette parcelle comprend des boisements humides (aulnaie-frênaie), une prairie à molinie et roselière sèche. L'objectif serait de conserver le boisement sur le long terme et restaurer la prairie (broyage et fauche si possible) afin de reformer des milieux ouverts.

La cladiaie est le seul milieu dominé par de grandes hélrophytes reconnu comme **habitat prioritaire** au niveau européen. Sa richesse écologique revêt plusieurs aspects. Les cladiaies sont tout d'abord essentiellement constituées de **marisque, une espèce en régression** en Europe. Elles abritent également de nombreuses espèces végétales et animales à **forte valeur patrimoniale**. Enfin, leur fonctionnement de type tourbière leur confère un rôle important dans la **dynamique hydrologique** des sites.



La parcelle ZL 22 louée sous le régime des communaux fait l'objet d'un bail renouvelé en 2012 pour une nouvelle durée de 12 ans. Cependant, dans le cahier des charges signé par chacun des locataires, il est signifié que « si les terrains loués s'avèrent nécessaires pour quel que besoin que ce soit, la Commune se réserve le droit de les reprendre sans indemnité à l'égard du Preneur. Elle devra toutefois l'en aviser avant le 24 juin pour le 30 novembre suivant. »

Cette parcelle est louée pour l'exploitation du bois. Conformément aux termes des échanges avec le CEN lors desquels il a été souligné l'intérêt de sauvegarder les forêts alluviales et cet espace en particulier, il apparaît nécessaire dans cet objectif, que la Commune se positionne sur la reprise de cette parcelle dont 2 ha sont concernés par le bail.

Afin de préserver ces espaces et/ou lancer des actions en faveur du maintien et du développement de la biodiversité, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la donation des parcelles cadastrées section ZL n°20, 22 et 23 au profit de la Fondation des Conservatoires ; étant néanmoins précisé que la donation de la parcelle ZL n° 22 actuellement louée sous le régime des communaux sera subordonnée à l'obtention d'un accord entre le locataire actuel et la Commune.

La donation engendrera le versement de ces parcelles à la partie inaliénable du capital de la Fondation des Conservatoires bénéficiant ainsi d'une préservation à long terme (garantie au niveau juridique). La gestion et le suivi des terrains seront alors confiés au Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie.

La Fondation des Conservatoires sera issue en 2019 de la transformation du Fonds de dotation des Conservatoires créé en 2011.

Il vous est en outre demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations avec le locataire de la parcelle ZL n°22 louée dans le cadre des communaux sous le lot n° 53 et à signer tous documents en ce sens y compris l'acte de donation.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE:

- AUTORISE la donation des parcelles cadastrées section ZL n°20, 22 et 23 au profit de la Fondation des Conservatoires ; étant néanmoins précisé que la donation de la parcelle ZL n° 22 actuellement louée sous le régime des communaux sera subordonnée à l'obtention d'un accord entre le locataire actuel et la Commune. La donation engendrera le versement de ces parcelles à la partie inaliénable du capital de la Fondation des Conservatoires bénéficiant ainsi d'une préservation à long terme (garantie au niveau juridique). La gestion et le suivi des terrains seront alors confiés au Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie.

La Fondation des Conservatoires sera issue en 2019 de la transformation du Fonds de dotation des Conservatoires créé en 2011.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations avec le locataire de la parcelle ZL n°22 louée dans le cadre des communaux sous le lot n° 53

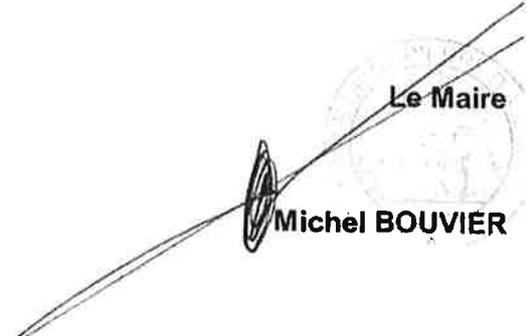
- AUTORISE Monsieur le Maire et à signer tous documents en ce sens y compris l'acte de donation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*

Le Maire


Michel BOUVIER

PERSOCOMAVENTCONVCDGDOSRETRAITECNRACL 17102018 108	2018
--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 10 Octobre	L'an 2018, Le 17 octobre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Personnel Communal – Avenant à la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Jean-Michel BORGEL, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Sophie OMONT, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Catherine GASCOIN pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Monsieur Claude RIOND pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Anne-Sophie BOUE-PIZZALE pouvoir donné à Madame Marie GUILLON, Madame Monique PERRIER pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel BORGEL, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE Absents : Monsieur Bertrand DELACHENAL, Monsieur Éric CHALANT, Madame Annie JAUFFRET Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monsieur Jean-Michel BORGEL sont nommés secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire indique que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de

gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par la Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de -son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

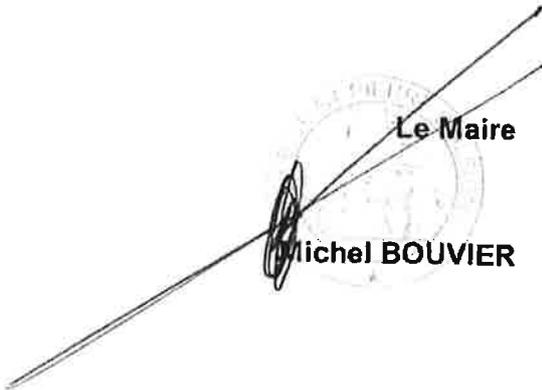
Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, tel qu'il figure en annexe.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.

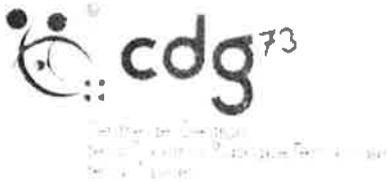
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*

Le Maire



Michel BOUVIER



AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

ENTRE :

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, représenté par son Président, Monsieur Auguste PICOLLET, dûment habilité aux présentes par délibération du conseil d'administration en date du 20 décembre 2017,

ET :

La commune de St Pierre d'Albigny, représentée par son Maire, Monsieur Michel BOUVIER, agissant en vertu de la délibération du

Après avoir préalablement exposé que :

Le Centre de gestion a signé avec la Caisse des Dépôts agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFF, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, une convention de partenariat.

Un avenant à cette convention de partenariat 2015/2017 avec la Caisse des Dépôts, prolonge le dispositif à compter du 1er janvier 2018, dans l'attente de la signature prochaine de la nouvelle convention de partenariat.

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil d'administration qui a décidé de poursuivre la mission facultative de contrôle, d'instruction et de traitement des dossiers de retraite CNRACL, a approuvé l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018, la convention relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, avec les collectivités et établissements publics affiliés.

Le présent avenant a pour objet d'acter la prolongation de la convention susvisée aux mêmes conditions tarifaires, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée d'un an.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'article 6 de la convention du 26 octobre 2015 susvisée est modifié comme suit :

« La présente convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2017, date d'échéance de la convention de partenariat signée entre le Centre de gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations. A compter du 1^{er} janvier 2015, les dossiers parvenus au Centre de Gestion seront instruits conformément aux dispositions de la présente convention. Cette convention est prolongée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, 3 mois avant son échéance. A compter de sa résiliation, aucun nouveau dossier ne sera pris en compte par le Centre de Gestion.

Elle sera résiliée de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement, ainsi qu'en cas de résiliation de la convention de partenariat signée entre le Centre de Gestion de la Savoie et la Caisse des Dépôts et Consignations ».

Article 2 : Les autres dispositions de la convention ne sont pas modifiées.

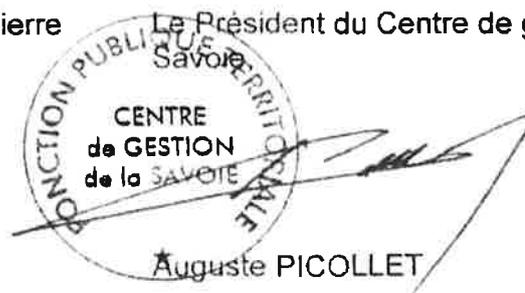
Fait à ST PIERRE D'ALBIGNY,
le.....

Fait à FRANCIN,
le 1^{er} juin 2018

Le Maire de la commune de St Pierre
d'Albigny,

Michel BOUVIER

Le Président du Centre de gestion de la
Savoie
CENTRE
de GESTION
de la SAVOIE
Auguste PICOLLET



ADMGENCOMASSAINCCCSDESIGNATION 12122018 109

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Administration Générale - Désignation d'un élu pour siéger à la commission Assainissement de la Communauté de communes de Cœur de Savoie	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 29 mars 2018, le conseil communautaire de la communauté de Communes Cœur de Savoie a approuvé la création d'une commission consultative « assainissement collectif ».

Cette commission serait constituée d'un représentant de chaque commune concernée par l'assainissement collectif (si possible l'élu en charge jusqu'alors de cette question au sein du conseil municipal).

Elle se réunirait par grands secteurs afin de mettre de la cohérence et avoir une approche supra communale de l'assainissement collectif.

La commission lors de ces réunion (1 à 2 fois par an) déterminerait les priorités de travaux à entreprendre et rendrait compte des travaux réalisés.

La problématique SPANC, très différente de l'assainissement collectif, resterait de la compétence de la Commission Eau/Déchets/SPANC.

Monsieur le Maire propose que Madame Catherine GASCOIN soit désignée en tant que représentant de la commune au sein de la Commission d'assainissement de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

En l'absence d'autre candidature, le conseil municipal A L'UNANIMITE approuve la désignation de Madame Catherine GASCOIN en tant que représentant de la commune au sein de la Commission d'assainissement de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.
*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*



ADMGENRGPDELEGUEPROTECTIONDONNEES 12122018 110

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Administration Générale – RGPD – Délégué de Protection des données	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par AGATE – Agence Alpine, des Territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation. Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué de Protection des Données (DPD) et établir un registre de leur traitement.

Monsieur le Maire propose que Madame Stéphanie BAILLY soit désignée comme Délégué de Protection des Données pour travailler avec la DGS sur ce point.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Aussi, vous trouverez ci-annexé la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE:

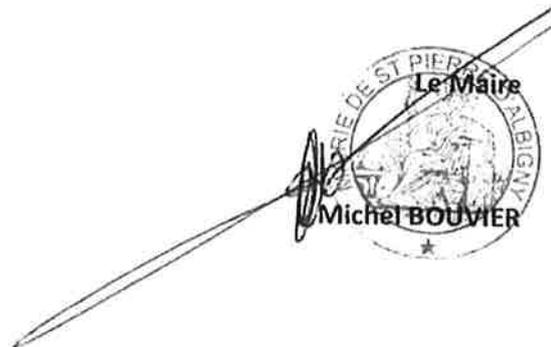
DESIGNE Madame Stéphanie BAILLY comme Délégué de Protection des Données ; ACCEPTE de mutualiser ce service avec AGATE, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

- DECIDE de désigner AGATE comme état le Délégué de Protection des Données (DPD) de la Commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY' around the perimeter, 'Le Maire' at the top, and 'Michel BOUVIER' at the bottom. A small star is visible at the very bottom of the stamp.

ADMGENCANDIDATUREPAVILLONBLEU 12122018 111	2018
--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Administration Générale – Pavillon bleu - Candidature	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 19 octobre 2017, le conseil municipal a approuvé la candidature de la commune au label Pavillon Bleu et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette candidature.

Afin de poursuivre la démarche engagée pour laquelle la commune avait obtenu le label pour 2019 et afin de promouvoir l'activité de la base de loisirs de Carouge, il est proposé de répondre à l'appel à candidature pour la campagne Pavillon Bleu 2019.

Le label Pavillon Bleu s'engage depuis 30 ans à valoriser la bonne gestion environnementale globale des plages notamment.

Compte tenu des investissements réalisés sur Carouge, le site répond aux critères du label.

Le coût de cette candidature s'élève à 1.250,00 € (1.130,00 € de frais de dossier et 120,00 € par plage).

Le conseil municipal A L'UNANIMITE:

- **APPROUVE** la candidature de la commune au label Pavillon Bleu
- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au dossier de candidature et à l'obtention de ce label.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.
Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire**



ADMGENCANDIDATUREPAVILLONBLEU 12122018 112

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Administration Générale – Ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric PACCALET qui rappelle que le gouvernement a annoncé par la voix de son ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire avoir relancé le dossier de l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques à la concurrence et en particulier dans le secteur alpin.

Selon un calendrier encore officieux, les procédures d'ouvertures pourraient être lancées dès 2018 pour certains barrages.

D'autres lots pourraient également être ouverts dès 2018 pour certains barrages. D'autres lots pourraient également être ouverts et cédés d'ici 2021, en plafonnant l'attribution par candidats pour éviter la position dominante d'EDF.

Cette démarche, qui remet en cause la gestion d'équipements structurants et stratégiques par l'établissement public à caractère industriel et commercial EDF, semble être un premier pas vers la privatisation du service public de l'énergie.

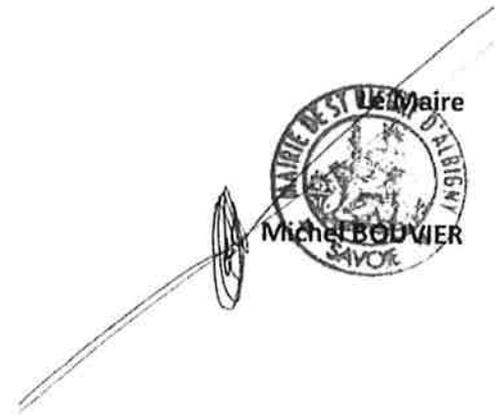
La Commune s'inquiète de cette évolution et des conséquences qui pourraient en découler.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE:

- REAFFIRME son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques ;
- INSISTE sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme ;
- SOLLICITE l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*



FINRENVMTLIGNETRESORERIE 12122018 113

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Finances – Ligne de trésorerie : renouvellement du contrat	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY , Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Comme tous les ans, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie au **15 Janvier 2019** en portant son montant à 400 000 € selon les modalités suivantes :

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

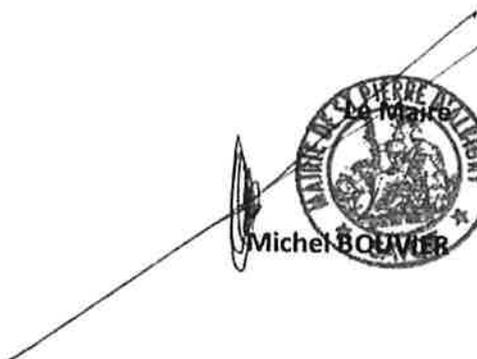
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	400 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	EONIA + marge de 0.780% l'an En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact / 360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Le 15 janvier 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	600,00 EUR payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de La Banque Postale. Tirages / Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000,00 € pour les tirages

Le conseil municipal A L'UNANIMITE APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions mentionnées et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la ligne de trésorerie.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.**

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*



Michel BOUVIER

Maire de Saint-Pierre d'Albigny

FINOPACADAPTGARANTIEEMPRUNTS 12122018 114	2018
---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Finances – OPAC DE LA SAVOIE – Adaptation de la garantie pour certains emprunts	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCTION (OPAC de la Savoie), ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la présente délibération, initialement garanti(s) par la Commune de SAINT PIERRE D'ALBIGNY, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite(desdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s).

Le conseil municipal de SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Vu le rapport établi par : OPAC DE LA SAVOIE

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DOIT DELIBERER :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" ci-jointe.

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite(auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE ACCEPTE de garantir les emprunts de l'OPAC DE LA SAVOIE selon les nouvelles modalités précédemment exposées.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.
Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire**





ETABLISSEMENT PUBLIC
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
 COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY (73)

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du .../.../...

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000212072 - OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Intérêt garanti (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) / Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Periodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux/phase amort ou index	Marge fixe sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux annuel plancher des échéances (3)
-	82170	1257101	823 503,14	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000 / 10,000	01/11/2018	A	LA+1,220 / LA+0,600	Livret A	1,220 / 0,600	DR	-0,737	---	---	---



ETABLISSEMENT PUBLIC
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000212072 - OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) / Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux phase amort ou index	Montant fixe sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux d'échéance annuel planché à échéance (3)
-	82170	1015091	525 932,58	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 / 10,000 / 10,000	01/06/2019	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DL	0,500	5,300	0,500
Total			1 349 435,72	0,00	0,00												

Ce tableau comporte 2 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 1 349 435,72€
 Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 20/07/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

FINDM1BUDGETANNEXE 12122018 115

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Finances – Budget annexe des immeubles de rapport : décision modificative n°1	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans le cadre du budget annexe assujetti à TVA créé à compter du 1er janvier 2016 relatif à la gestion des biens en Délégation de Service public, la commune procède tous les trimestres aux déclarations de TVA. Ces déclarations sont arrondis à l'€uro le plus proche par les services fiscaux.

Pour cette raison, tous les trimestres les différents comptes de TVA (collectée, déductible sur immobilisations et sur biens/services) sont soldés pour leur montant exact et l'arrondi à l'€uro est comptabilisé dans un compte d'attente 4784 Arrondis sur déclaration de TVA.

Après la déclaration de septembre 2018, ce compte présente un solde DEBITEUR de 0,24€.

Aussi, pour solder ce compte d'attente, la Trésorerie demande à ce que des crédits soient inscrits sur les comptes 658 et 7588 afin de régulariser cette écriture d'arrondi TVA.

Pour ce faire, il vous est proposé la décision modificative suivante en fonctionnement :

- en recettes, au compte 757 Redevance versée par les fermiers: -1€
 et au compte 7588 Autres produits de gestion courante : +1€
- en dépenses, au compte 61528 Entretien et réparations autres biens mobiliers : -1€
 et au compte 658 – Charges diverses de gestion courante : +1€

Tel que repris dans le tableau suivant.

	2017 + DM	BP 2018	BS 2018	DM
Total recettes fonctionnement	61 002,54	45 000,00	10 918,16	-
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 600,89	-	10 918,16	
000 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 600,89		10 918,16	
74 - subvention d'exploitation	10 458,00	-		
74 subvention d'exploitation	10 458,00			
75 - produits de gestion courante	48 912,65	45 000,00		
757 - Redevance versée par les fermiers	48 912,65	45 000,00		1,00
7588 - autres produits divers de gestion courante				1,00
77 - Produits exceptionnels				
778 - Autres produits exceptionnels				
Total dépenses fonctionnement	61 002,54	45 000,00	10 918,16	-
011 - Charges à caractère général	25 162,54	7 237,93	10 918,16	1,00
60611 - Eau et assainissement				
60612 - Énergie - Électricité				
60621 - Combustibles				
60622 - Combustibles				
60623 - Combustibles				
60624 - Combustibles				
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers				
6061 fourniture enon surdablm (ouu énergie...)	450,00	450,00		
6063 Fourniture d'entretien et de petit équipement	4 500,00	1 100,00	4 000,00	
61528 Entretien et réparations autres biens mobiliers	7 000,00	1 200,00	3 418,16	1,00
6161 multirisques	500,00		500,00	
618 divers	5 000,00		2 000,00	
6261 frais d'affranchissement	100,00			
6228 divers	2 505,65	787,93	1 000,00	
6287 Divers remboursement de frais	2 553,00			
6288 Autres	2 553,89	1 000,00		
60512 - Autres impôts Taxe foncière	-	2 700,00		
023 - Virement à la section d'investissement				
023 - Virement à la section d'investissement				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section				
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)				
65 - Autres charges de gestion courante				1,00
023 - Virement à la section d'investissement				
658 - Charges diverses de gestion courante				1,00
66 - Charges financières	5 194,00	4 543,47		
6611 - Intérêts réglés à l'échéance	5 194,00	4 543,47		
012 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 646,00	33 218,61		
6811 - dotati on aux amortissements	30 646,00	33 218,61		

Le conseil municipal A LA MAJORITE (1 OPPOSITION) APPROUVE la décision modificative n° 1 au Budget annexe des immeubles de rapport telle que reprise ci-après :

- en recettes, au compte 757 Redevance versée par les fermiers: -1€
et au compte 7588 Autres produits de gestion courante : +1€

- en dépenses, au compte 61528 Entretiens et réparations autres biens mobiliers : -1€
et au compte 658 – Charges diverses de gestion courante : +1€

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Document rendu exécutoire compte tenu de

la réception en Préfecture le

et de sa publication ou notification le

à Saint-Pierre d'Albigny le

le maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

21730270200071

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES DE MONTMELIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY

M4

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET : BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

ANNEE 2018

73270 Code INSEE	COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n°1 2018
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	1,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	0,00 €	1,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1,00 €	1,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	18 156,09	0,00	-1,00		18 155,09
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	1,00		1,00
Total des dépenses de gestion des services		18 156,09	0,00	0,00		18 156,09
66	Charges financières	4 543,47	0,00	0,00		4 543,47
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 699,56	0,00	0,00		22 699,56
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	33 218,60		0,00		33 218,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		33 218,60		0,00		33 218,60
TOTAL		55 918,16	0,00	0,00		55 918,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

55 918,16

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic		0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	0,00	0,00		45 000,00
Total des recettes de gestion des services		45 000,00	0,00	0,00		45 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		45 000,00	0,00	0,00		45 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		45 000,00	0,00	0,00		45 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

10 918,16

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

55 918,16

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	22 238,09	0,00	0,00		22 238,09
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	9 000,00	0,00	0,00		9 000,00
Total des dépenses d'équipement		31 238,09	0,00	0,00		31 238,09
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 494,28	0,00	0,00		15 494,28
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		18 494,28	0,00	0,00		18 494,28
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		49 732,37	0,00	0,00		49 732,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		49 732,37	0,00	0,00		49 732,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

49 732,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	33 218,60		0,00		33 218,60
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		33 218,60		0,00		33 218,60
TOTAL		36 218,60	0,00	0,00		36 218,60

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

13 513,77

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

49 732,37

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

0,00

(1) Cf Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-1,00		-1,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00		1,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	0,00	0,00	0,00

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	---	-------------

	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
--	---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	--	-------------

	AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
--	------------------------------------	-------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitre « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	18 156,09	-1,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	450,00	0,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 100,00	0,00	
6064	Fournitures administratives		0,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	4 618,16	-1,00	
61551	Matériel roulant		0,00	
6161	Multirisques	500,00	0,00	
6168	Autres		0,00	
618	Divers	2 000,00	0,00	
6226	Honoraires		0,00	
6228	Divers	1 787,93	0,00	
6261	Frais d'affranchissement		0,00	
6262	Frais de télécommunications		0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		0,00	
6287	Remboursements de frais		0,00	
6288	Autres	1 000,00	0,00	
63512	Taxes foncières	2 700,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		1,00	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		1,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		18 156,09	0,00	
66	Charges financières (b)(8)	4 543,47	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 543,47	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		22 699,56	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	33 218,60	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:	33 218,60	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 218,60	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 218,60	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 918,16	0,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (13) 0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Cf Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49
(11) Cf Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- B4-1-2-A1

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar		0,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	0,00	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	45 000,00	-1,00	
7588	Autres		1,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		45 000,00	0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		45 000,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 000,00	0,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Cet article n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = D1 040, RE 043 = DE 043

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	22 238,09	0,00	
2138	Autres constructions		0,00	
2153	Installations à caractère spécifique	15 238,09	0,00	
2188	Autres	7 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	9 000,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		31 238,09	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	15 494,28	0,00	
1641	Emprunts en euros	15 494,28	0,00	
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	
Total des dépenses financières		18 494,28	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		49 732,37	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		49 732,37	0,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

(8) Le compte 15 - 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
1314	Communes		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
1068	Autres réserves		0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	
Total des recettes financières			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	33 218,60	0,00	
28131	Bâtiments	11 159,00	0,00	
28135	Installat ⁿ générales, agencements, aménagement des cons	8 793,00	0,00	
28138	Autres constructions	8 385,00	0,00	
28153	Installations à caractère spécifique	713,60	0,00	
28188	Autres	4 168,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			0,00	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (9)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Le Maire,
A Saint-Pierre-d'Albigny, le 12/12/2018
Le Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire,
A Saint-Pierre-d'Albigny, le 12/12/2018.

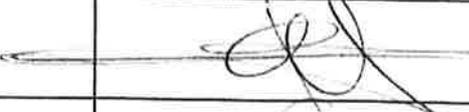
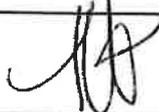
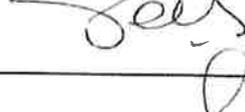
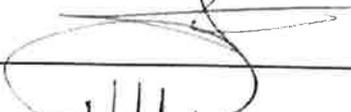
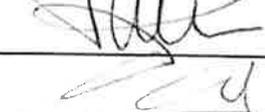
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Date de convocation : 05/12/2018

BOUVIER Michel	
BOUE PIZZALE Anne-Sophie	
SAINT GERMAIN Rémy	
GASCOIN Catherine	
GOVERNEUR Lionel	
BAILLY Stéphanie	
PACCALET Frédéric	
ALLALOU Nacera	
BORGEL Jean-Michel	
BRUNET Christiane	
CHALANT Eric	
CHARTIER Marie	
DELACHENAL Bertrand	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

FABRY Daniel	
FECHOZ Cédric	
FOURNIER Stéphanie	
GARDET CHIMOT Stéphanie	
GUILLON Marie	
JAUFFRET Annie	
LAROCHE-VALES Sandrine	
OMONT Sophie	
PERRIER Monique	
NICOTERA Rosette	
PRIERE Marie-Christine	
RIOND Claude	
VAN STRAATEN Nicolas	
VIGNOUD Georges	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Saint-Pierre d'Albigny le



REPUBLIQUE FRANCAISE

21730270200071

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES DE MONTMELIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY

M4

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET : BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

ANNEE 2018

73270 Code INSEE	COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n°1 2018
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	1,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	0,00 €	1,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1,00 €	1,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(-1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	18 156,09	0,00	-1,00		18 155,09
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	1,00		1,00
Total des dépenses de gestion des services		18 156,09	0,00	0,00		18 156,09
66	Charges financières	4 543,47	0,00	0,00		4 543,47
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 699,56	0,00	0,00		22 699,56
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	33 218,60		0,00		33 218,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		33 218,60		0,00		33 218,60
TOTAL		55 918,16	0,00	0,00		55 918,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

55 918,16

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(-1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic		0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	0,00	0,00		45 000,00
Total des recettes de gestion des services		45 000,00	0,00	0,00		45 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		45 000,00	0,00	0,00		45 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		45 000,00	0,00	0,00		45 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

10 918,16

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

55 918,16

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M 49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	22 238,09	0,00	0,00		22 238,09
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	9 000,00	0,00	0,00		9 000,00
Total des dépenses d'équipement		31 238,09	0,00	0,00		31 238,09
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 494,28	0,00	0,00		15 494,28
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		18 494,28	0,00	0,00		18 494,28
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		49 732,37	0,00	0,00		49 732,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		49 732,37	0,00	0,00		49 732,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

49 732,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	33 218,60		0,00		33 218,60
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		33 218,60		0,00		33 218,60
TOTAL		36 218,60	0,00	0,00		36 218,60

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

13 513,77

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

49 732,37

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

0,00

(1) Cf Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-1,00		-1,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00		1,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	0,00	0,00	0,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
---	------------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	18 156,09	-1,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	450,00	0,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 100,00	0,00	
6064	Fournitures administratives		0,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	4 618,16	-1,00	
61551	Matériel roulant		0,00	
6161	Multirisques	500,00	0,00	
6168	Autres		0,00	
618	Divers	2 000,00	0,00	
6226	Honoraires		0,00	
6228	Divers	1 787,93	0,00	
6261	Frais d'affranchissement		0,00	
6262	Frais de télécommunications		0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		0,00	
6287	Remboursements de frais		0,00	
6288	Autres	1 000,00	0,00	
63512	Taxes foncières	2 700,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		1,00	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		1,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		18 156,09	0,00	
66	Charges financières (b)(8)	4 543,47	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 543,47	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		22 699,56	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	33 218,60	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	33 218,60	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 218,60	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 218,60	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 918,16	0,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

B4-1-2-A1

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar		0,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	0,00	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	45 000,00	-1,00	
7588	Autres		1,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		45 000,00	0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		45 000,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 000,00	0,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Cet article n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT	DM n° 1 2018
--	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	22 238,09	0,00	
2138	Autres constructions		0,00	
2153	Installations à caractère spécifique	15 238,09	0,00	
2188	Autres	7 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	9 000,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		31 238,09	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	15 494,28	0,00	
1641	Emprunts en euros	15 494,28	0,00	
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	
Total des dépenses financières		18 494,28	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		49 732,37	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		49 732,37	0,00	

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042
 (8) Le compte 15 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT

DM n° 1 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
1314	Communes		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
1068	Autres réserves		0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	
Total des recettes financières			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	33 218,60	0,00	
28131	Bâtiments	11 159,00	0,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	8 793,00	0,00	
28138	Autres constructions	8 385,00	0,00	
28153	Installations à caractère spécifique	713,60	0,00	
28188	Autres	4 168,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			0,00	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	

	+
RESTES A REALISER 2017 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT DM n° 1 2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Le Maire,
A Saint-Pierre-d'Albigny, le 12/12/2018
Le Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Pierre-d'Albigny, le 12/12/2018.

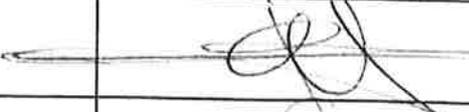
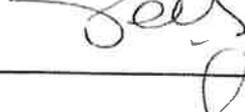
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Date de convocation : 05/12/2018

BOUVIER Michel	
BOUE PIZZALE Anne-Sophie	
SAINT GERMAIN Rémy	
GASCOIN Catherine	
GOVERNEUR Lionel	
BAILLY Stéphanie	
PACCALET Frédéric	
ALLALOU Nacera	
BORGEL Jean-Michel	
BRUNET Christiane	
CHALANT Eric	
CHARTIER Marie	
DELACHENAL Bertrand	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

FABRY Daniel	
FECHOZ Cédric	
FOURNIER Stéphanie	
GARDET CHIMOT Stéphanie	
GUILLON Marie	
JAUFFRET Annie	
LAROCHE-VALES Sandrine	
OMONT Sophie	
PERRIER Monique	
NICOTERA Rosette	
PRIERE Marie-Christine	
RIOND Claude	
VAN STRAATEN Nicolas	
VIGNOUD Georges	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Saint-Pierre d'Albigny le



FINDM2BUDGETPRINCIPAL 12122018 116A

2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 5 Décembre	L'an 2018, Le 12 décembre
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER (maire).
Objet : Finances – Budget principal : décision modificative n°2	Etaient présents : Monsieur Michel BOUVIER, Madame Anne-Sophie BOUE PIZZALE, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Catherine GASCOIN, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Stéphanie BAILLY, Monsieur Frédéric PACCALET, Monsieur Daniel FABRY, Monsieur Cédric FECHOZ, Madame Stéphanie FOURNIER, Madame Stéphanie GARDET-CHIMOT, Madame Marie GUILLON, Madame Annie JAUFFRET, Madame Monique PERRIER, Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Claude RIOND, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN, Monsieur Georges VIGNOUD. Excusés et représentés par pouvoir : Madame Nacera ALLALOU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Jean-Michel BORGEL pouvoir donné à Monsieur Georges VIGNOUD, Madame Christiane BRUNET pouvoir donné à Madame Marie-Christine PRIERE, Monsieur Éric CHALANT pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Marie CHARTIER pouvoir donné à Madame Stéphanie FOURNIER, Monsieur Bertrand DELACHENAL pouvoir donné à Monsieur Daniel FABRY, Madame Sandrine LAROCHE VALES pouvoir donné à Madame Stéphanie BAILLY, Madame Rosette NICOTERA pouvoir donné à Madame Stéphanie GARDET CHIMOT, Madame Sophie OMONT pouvoir donné à Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN Absents : Excusés : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Mesdames Stéphanie GARDET-CHIMOT et Monique PERRIER sont nommées secrétaires de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le Syndicat Intercommunal de Cylindrage des cantons de Chamoux sur Gelon et Saint-Pierre d'Albigny a été dissous en application d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Savoie en date du 16 mai 2014.

La délibération du Syndicat Intercommunal de cylindrage du 17 juillet 2012 a défini la répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les collectivités membres.

Par conséquent il appartient aujourd'hui à la commune de Saint-Pierre d'Albigny de reprendre les résultats suivants.

Ligne 001 : +221,24€ (investissement)

Ligne 002 : +159,12€ (fonctionnement)

La quote-part de la trésorerie du syndicat soit 380,36€ fera l'objet d'un virement au compte public.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE APPROUVE la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus afin de finaliser la reprise des résultats du Syndicat de cylindrage.

**Annule et remplace la délibération FINDM2BUDGETPRINCIPAL 12122018 116
(erreur matérielle).**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

*Document rendu exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
à Saint-Pierre d'Albigny le
le maire*

Le Maire

Michel BOUVIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY

Numéro SIRET : **21730270200014**

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES DE MONTMELIAN

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU 12/12/2018

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

ANNEE 2018

SOMMAIRE

- I. Informations générales**
- II. Présentation générale du budget**
- III. Vote du budget**

IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction		X
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

73270	COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY	DM n°2 2018
Code INSEE	COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	159,12 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	159,12 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	159,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	159,12 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	159,12 €	0,00 €	159,12 €
INVESTISSEMENT				
R-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	221,24 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	221,24 €
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	221,24 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	221,24 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	221,24 €	0,00 €	221,24 €
Total Général		380,36 €		380,36 €

(1) y compris les restes à réaliser

Code INSEE 73270	COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	DM n° 2 2018
----------------------------	--	-------------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 030
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	830,55	0,00
2	Produit des impositions directes/population	495,40	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	970,26	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	774,11	0,00
5	Encours de dette/population	772,85	0,00
6	DGF/population	185,06	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,30%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct (2)	93,05%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	79,78%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	79,65%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	159,12	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 159,12
P	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		159,12	159,12

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	221,24	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 221,24
P	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		221,24	221,24
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		380,36	380,36

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	1 275 911,36	0,00	0,00	0,00	1 275 911,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 583 069,00	0,00	0,00	0,00	1 583 069,00
014	Atténuations de produits	57 900,00	0,00	0,00	0,00	57 900,00
65	Autres charges de gestion courante	255 867,81	0,00	0,00	0,00	255 867,81
Total des dépenses de gestion courante		3 172 748,17	0,00	0,00	0,00	3 172 748,17
66	Charges financières	90 669,87	0,00	0,00	0,00	90 669,87
67	Charges exceptionnelles	3 557,88	0,00	0,00	0,00	3 557,88
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	80 000,00	159,12	0,00	0,00	80 159,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 346 975,92	159,12	0,00	0,00	3 347 135,04
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 312 702,06		0,00	0,00	1 312 702,06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	248 897,17		0,00	0,00	248 897,17
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 561 599,23		0,00	0,00	1 561 599,23
TOTAL		4 908 575,15	159,12	0,00	0,00	4 908 734,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 908 734,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	287 506,00	0,00	0,00	0,00	287 506,00
73	Impôts et taxes	2 635 125,00	0,00	0,00	0,00	2 635 125,00
74	Dotations, subventions et participations	941 374,27	0,00	0,00	0,00	941 374,27
75	Autres produits de gestion courante	6 155,00	0,00	0,00	0,00	6 155,00
Total des recettes de gestion courante		3 910 160,27	0,00	0,00	0,00	3 910 160,27
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 910 160,27	0,00	0,00	0,00	3 910 160,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 910 160,27	0,00	0,00	0,00	3 910 160,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

998 574,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 908 734,27

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
 D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	182 048,78	0,00	0,00	0,00	182 048,78
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
21	Immobilisations corporelles	556 501,38	0,00	0,00	0,00	556 501,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 371 574,63	0,00	0,00	0,00	2 371 574,63
	Total des opérations d'équipement	5 040,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00
	Total des dépenses d'équipement	3 119 664,79	0,00	0,00	0,00	3 119 664,79
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	291 250,00	0,00	0,00	0,00	291 250,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		221,24	0,00	0,00	221,24
	Total des dépenses financières	291 250,00	221,24	0,00	0,00	291 471,24
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 410 914,79	221,24	0,00	0,00	3 411 136,03
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 410 914,79	221,24	0,00	0,00	3 411 136,03

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 411 136,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	498 684,00	0,00	0,00	0,00	498 684,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	498 684,00	0,00	0,00	0,00	498 684,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	323 750,00	0,00	0,00	0,00	323 750,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	965 558,58	0,00	0,00	0,00	965 558,58
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 289 308,58	0,00	0,00	0,00	1 289 308,58
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 787 992,58	0,00	0,00	0,00	1 787 992,58
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 312 702,06		0,00	0,00	1 312 702,06
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	248 897,17		0,00	0,00	248 897,17
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 561 599,23		0,00	0,00	1 561 599,23
	TOTAL	3 349 591,81	0,00	0,00	0,00	3 349 591,81

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 61 544,22

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 411 136,03

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY		DM n° 2 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC.) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	DM n° 2 2018
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	159,12		159,12
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	159,12	0,00	159,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159,12
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	221,24		221,24
	Dépenses d'investissement - Total	221,24	0,00	221,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	221,24
---	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	DM n° 2 2018
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	159,12

	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159,12

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	221,24

	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	221,24

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 275 911,36	0,00	0,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén.	116 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	35 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	40 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	163 110,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	31 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	13 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	150,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	36 125,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	21 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	57 400,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques	9 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	13 752,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	25 315,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	3 500,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	36 612,00	0,00	0,00
61521	Terrains	15 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	100 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00
61524	Bois et forêts	3 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	18 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	1 242,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	48 000,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	37 360,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	70 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 320,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 700,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	40 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	35 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	60 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	5 075,36	0,00	0,00
6238	Divers	17 000,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	1 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 850,00	0,00	0,00
6248	Divers	3 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions		0,00	0,00
6257	Réceptions	7 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...	1 100,00	0,00	0,00
62848	Redevances autres prestations d	55 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
63512	Taxes foncières	30 300,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	6 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 583 069,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 182,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	18 100,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 520,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	797 968,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	28 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	3 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	211 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	800,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	26 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	31 700,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	187 282,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	200 838,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 606,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 702,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 448,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 404,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 519,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	57 900,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	7 900,00	0,00	0,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercomu	50 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	255 867,81	0,00	0,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	200,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	67 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes		0,00	0,00
6553	Service d'incendie	94 478,41	0,00	0,00
65548	Autres contributions	23 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 689,40	0,00	0,00
657364	SPIC		0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	59 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	200,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 172 748,17	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	90 669,87	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 969,87	0,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	11 700,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte	500,00	0,00	0,00
6688	Autres		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 557,88	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	200,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 857,88	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	80 000,00	0,00	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	DM n° 2 2018
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 346 975,92	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 312 702,06	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	248 897,17	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:	248 897,17	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 561 599,23	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 561 599,23	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 908 575,15	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER 2017 (11)	159,12
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159,12

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
 (2) cf. Modalités de vote I-B
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
 (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	287 506,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis		0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	800,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	12 126,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	67 790,00	0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	21 000,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	150 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	0,00	0,00
70846	Au GFP de rattachement	9 000,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	15 000,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	3 790,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 635 125,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 996 454,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	427 768,00	0,00	0,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	119 346,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	36 057,00	0,00	0,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	55 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	500,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	941 374,27	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	436 394,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	254 315,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	55 085,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 238,62	0,00	0,00
74718	Autres	30 022,65	0,00	0,00
7473	Départements	8 500,00	0,00	0,00
74748	Autres communes		0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	21 125,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes		0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe profession	1 500,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionne	70 164,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foi	7 000,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	48 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 155,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	6 155,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		3 910 160,27	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 910 160,27	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 910 160,27	0,00	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	DM n° 2 2018
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	159,12
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159,12

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
 (2) cf. Modalités de vote I-B
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	182 048,78	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.		0,00	0,00
2031	Frais d'études	176 048,78	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	4 500,00	0,00	0,00
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	4 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	556 501,38	0,00	0,00
2111	Terrains nus	131 697,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	30 000,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	120 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	111 804,38	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	40 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	20 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant - Voirie		0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	48 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	30 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 371 574,63	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	16 782,65	0,00	0,00
2313	Constructions	2 054 791,98	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	300 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 201 (5)	5 040,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 119 664,79	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	291 250,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	291 250,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	291 250,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3 410 914,79	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 410 914,79	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

221,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

221,24

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY	DM n° 2 2018
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(10) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

B-1-3-B1

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	498 684,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	192 684,00	0,00	0,00
1322	Régions	70 000,00	0,00	0,00
1323	Départements		0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	50 000,00	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux		0,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	180 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police	6 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		498 684,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 289 308,58	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	269 750,00	0,00	0,00
10223	T.L.E.	45 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	9 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	965 558,58	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		1 289 308,58	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 787 992,58	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 312 702,06	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	248 897,17	0,00	0,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	2 264,78	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études		0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations		0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 509,78	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 655,46	0,00	0,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 332,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie		0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	407,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement		0,00	0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 111,52	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	73 938,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	13 197,08	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	51 308,03	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	894,69	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 616,34	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 118,44	0,00	0,00
28184	Mobilier	21 124,31	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	37 419,74	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 561 599,23	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 561 599,23	0,00	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY		DM n° 2 2018	
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	3 349 591,81	0,00	0,00
			+
	RESTES A REALISER 2017 (10)		0,00
			+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		221,24
			=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		221,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
 (2) cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le maire, Michel BOUVIER
A Saint-Pierre-d'Albigny, le 12/12/2018
Le Le maire, Michel BOUVIER,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Pierre-d'Albigny, le 19/12/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 05/12/2018

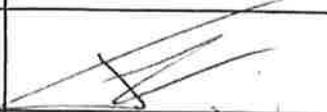
BOUVIER Michel	
BOUE PIZZALE Anne-Sophie	
SAINT GERMAIN Rémy	
GASCOIN Catherine	
GOVERNEUR Lionel	
BAILLY Stéphanie	
PACCALET Frédéric	
ALLALOU Nacera	
BORGEL Jean-Michel	
BRUNET Christiane	
CHALANT Eric	
CHARTIER Marie	
DELACHENAL Bertrand	

COMMUNE DE ST PIERRE D ALBIGNY - 73 - COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY

DM n° 2 2018

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

FABRY Daniel	
FECHOZ Cédric	
FOURNIER Stéphanie	
GARDET CHIMOT Stéphanie	
GUILLOIN Marie	
JAUFFRET Annie	
LAROCHE-VALES Sandrine	
OMONT Sophie	
PERRIER Monique	
NICOTERA Rosette	
PRIERE Marie-Christine	
RIOND Claude	
VAN STRAATEN Nicolas	
VIGNOUD Georges	

Certifié exécutoire par le Le maire, Michel BOUVIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Saint-Pierre-d'Albigny, le

